Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260601-20260674-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
**COMMUNE DE PLEMET**

**Date de Convocation : 26/05/2026**

**Nombre de conseillers**
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

**N° d'ordre :**

**20260674**

**Objet :**
**Syndicat Mégalis Bretagne – Convention de mise à disposition d'installations de génie civil dédiées**

# COMMUNE DE PLEMET
## Délibération du Conseil Municipal

***Séance du 1er Juin 2026***
L'an deux mille vingt-six,
Le 1er Juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

***Présents :*** M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, Mme Gwendoline RIBEIRO, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

***Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :***
Mme Gaëlle LE HELLOCO pouvoir à M. Philippe JOSSÉ
M. Patrice RAULT pouvoir à Mme Amandine DUBOIS
M. Patrick RIVARD pouvoir à Mme Nolwenn LE MÉE

***Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir*** :

**Secrétaire de Séance** :
M. Ronan FERNANDEZ

---

M. le Maire expose à l'assemblée que le concessionnaire Mégalis Bretagne a adressé une convention afin de bénéficier d'une mise à disposition des infrastructures passives de communications électroniques, tels que des fourreaux, des chambres de tirages, afin d'y déployer les équipements nécessaires à l'exercice de ses activités d'opérateur de réseaux de communications électroniques.

Celle-ci définit notamment les conditions générales, techniques et financières par lesquelles :

- la Commune de Plémet accorde un droit d'utilisation, non exclusif, à l'opérateur MEGALIS Bretagne dans les installations de son territoire

- l'opérateur MEGALIS Bretagne installe ses équipements dans ces installations.

La convention cadre entre en vigueur à la date de la signature pour une durée initiale de 15 ans et les conditions particulières sont valables pour une durée minimum de 5 ans.

Elle sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de la présente avec un préavis de12 mois.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260601-20260674-DE

**Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité** :

| | | |
|---|---|---|
| Présents : 26 | Pouvoir : 3 | Total : 29 |
| Voix pour : 29 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 |

**<u>Article 1</u>** : **D'approuver la convention amiable de mise à disposition des infrastructures passives de communications électroniques aux conditions techniques et financières prévues et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.**

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

| | |
|---|---|
| **Le Maire,** | **Secrétaire de Séance** |
| **M. Philippe JOSSÉ** | **M. Ronan FERNANDEZ** |